



PV stationnement Italie - société de recouvrement

Par **Jonathan-ogi**, le **06/08/2020** à **15:46**

Bonjour,

Suite à un séjour de plusieurs mois en Italie en 2019, j'ai reçu une dizaine de PV de stationnement à mon domicile, d'abord de la part de la commune de Pise, puis de la part d'une société de recouvrement française. N'ayant pu contester le PV car je ne parle pas italien et toute contestation doit être rédigée en italien (ces PV sont très contestables), la société de recouvrement me demande pour chaque amende de payer environ le triple du montant de l'amende majorée, sans que cette somme ne soit justifiée nulle part.

J'ai tenté d'engager le dialogue par mail, sans réponse. Je souhaite savoir si cette société est en droit de me demander de telles sommes, et s'il y a un réel risque qu'elle puisse me contraindre à payer.

Merci